



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 49265

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'installation prochaine d'un comité de suivi pour la diversité musicale à la télévision. En effet, le 13 mai 2009, le conseil supérieur de l'audiovisuel doit installer ce comité, dont l'objet est de promouvoir l'exposition de tous les styles musicaux sur le petit écran. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement peut lui préciser la place qui sera accordée à la musique créole.

Texte de la réponse

Installé en mai 2009, l'Observatoire de la diversité musicale en télévision remplit une mission de suivi statistique de la place de la musique à la télévision. Il publie chaque année un rapport, remis au ministère de culture et de la communication ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel dans le but de mieux éclairer l'action des ces institutions publiques. C'est à travers cette mission de suivi et d'analyse que l'observatoire et le comité qu'il réunit contribuent à la diversité musicale en télévision. Le premier rapport de l'observatoire, qui doit être rendu prochainement, analyse la programmation musicale de dix-sept chaînes, hertziennes, de la TNT, du câble et du satellite. Si la segmentation de l'étude n'est pour l'instant pas assez précise pour faire apparaître clairement la place occupée par la musique créole, elle est amenée à évoluer dans ses modalités de mesure. L'étude montre par ailleurs la prédominance de certains genres musicaux par rapport à d'autres. Ainsi, les genres musicaux dominants sont le pop/rock et le groove/Rn'B, qui représentent chacun autour de 30 % des clips d'artistes recensés sur les chaînes intégrées à l'étude. La catégorie « musiques du monde », dans laquelle les prestataires de mesure incluent la musique créole, représente en revanche moins de 0,5 % des clips diffusés sur le panel de chaînes étudié.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49265

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4749

Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7569